

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°88/2016

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE SPORTIF

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 19

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vestiaire du plateau sportif du Plantier, construit dans les années 1983-1985, a été détruit par incendie, dans la nuit, le 14 octobre 2012.

Il a été décidé, sur ce plateau sportif, la construction d'un bâtiment comme suit :

- un bâtiment multi-usages de 530 m² dédié aux activités sportives
- un bâtiment annexe de 100 m² de surface de plancher au rez-de-chaussée pour les activités tennis.

Ces ouvrages serviront aux enfants scolarisés à Châteauneuf dans le cadre des temps d'activités périscolaires validées par le Projet Educatif Territorial (PEDT) communal.

A terme, le bâtiment pourra être utilisé durant la garderie du soir qui deviendra un accueil de loisirs comme le prévoit le contrat enfance et jeunesse décembre 2014 - décembre 2017. A moyen terme, si la Commune crée un centre de loisirs sans hébergement, cet espace pourra également être utilisé en complément des bâtiments scolaires. Il ajoute qu'un espace jeune pourra être inséré dans le site.

Monsieur le Maire **PROPOSE** de solliciter auprès de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

